



Milly-la-Forêt, le 16 novembre 2022

**Objet :** Convocation au Conseil Municipal du 23 novembre 2022.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

**Mercredi 23 novembre 2022 à 20h30 en salle du Conseil**

**VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1- Modification du périmètre des travaux de restauration de la Halle
- 2- Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville pour le budget principal et le budget annexe « bâtiments sociaux »
- 3- Rachat du prêt de la MARPA
- 4- Décision modificative n°1 au budget annexe « bâtiments sociaux »
- 5- Octroi d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Milly-la-Forêt
- 6- Décision modificative n°2 au budget principal de la Ville
- 7- Fixation des pourcentages de participation des familles au séjour « classe de neige »
- 8- Rémunération des agents recenseurs
- 9- Fixation des tarifs du festival de l'escalade du bloc durable 2023
- 10- Signature de la convention d'objectifs et de financement « bonus territoire CTG » avec la CAF de l'Essonne
- 11- Approbation du règlement d'attribution des subventions communales aux associations
- 12- Fixation du montant de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents

**La séance sera précédée d'une visite du chantier de la Halle. Je vous donne rendez-vous sur place à 19h45.**

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Patrice SAINCARD.

**Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :**

- Décision du Maire en date du 28 septembre 2022-Acceptation de la convention avec la Compagnie Princesse Moustache pour un spectacle de Noël à la médiathèque
- Décision du Maire en date du 03 octobre 2022 – Attribution du marché isolation de l'école Jean COCTEAU lot 1 « Désamiantage-démolitions-gros œuvre et second œuvre » à la société TRD pour un montant HT de 376 568,00 € (trois-cent soixante-seize mille cinq cent soixante-huit euros hors taxes)
- Décision du Maire en date du 03 octobre 2022 – Attribution du marché isolation de l'école Jean COCTEAU lot 4 « Ventilation » à la société SOLUTHERM pour un montant HT de 122 965,64 € (cent vingt-deux mille neuf cent soixante-cinq euros et soixante-quatre centimes hors taxes)
- Décision du Maire en date du 11 octobre 2022 – Acceptation du devis fourni par la société AISI, d'un montant HT de 5212 euros (cinq mille deux cent douze euros hors taxes) pour la sécurisation des accès internet de la mairie
- Décision du Maire en date du 14 octobre 2022 - Acceptation de la convention de prestation de services relative à la supervision du LAEP le vendredi 04 novembre 2022
- Décision du Maire en date du 17 octobre 2022- Sollicitation d'une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, au titre d'aide à la maîtrise de l'énergie des collectivités, pour l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune, d'un montant de 10 000 euros (dix mille euros)
- Décision du Maire en date du 18 octobre 2022 – Acceptation d'une convention d'exposition, dans le cadre des animations de Noël 2022, pour les illuminations extérieures au Parc du Moustier par l'association IDNPN
- Décision du Maire en date du 19 octobre 2022 – Attribution des lots du marché relatif à la souscription et la gestion des contrats d'assurance santé et prévoyance des agents de la ville Lot 1 « prévoyance » attribué à Collecteam pour une cotisation annuelle de 10 678,83 euros (dix mille six cent soixante-dix-huit euros) – Lot 2 : infructueux.
- Décision du Maire en date du 26 octobre 2022 – Acceptation du devis de la société GODIN pour le remplacement du circulateur de chauffage à la MARPA, à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 614,85 euros (deux mille six cent quatorze euros et quatre-vingt-cinq centimes hors taxes)
- Décision du Maire en date du 27 octobre 2022 - Acceptation du devis de la société JURA MORVAN DECORATIONS pour l'achat de sapins de Noël pour un montant HT de 2725,50 € (deux mille sept cent vingt-cinq euros et cinquante centimes hors taxes)
- Décision du Maire en date du 03 novembre 2022 – Désignation des membres du comité de pilotage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Décision du Maire en date du 7 novembre 2022 – Acceptation d'une convention d'exposition, dans le cadre des animations de Noël 2022, pour l'exposition les Féeries de Noël, à l'Espace culturel du Moustier, par Alain PETIT.
- Décision du Maire en date du 10 novembre 2022 attribuant le lot 5 du marché public « Restauration de la Chapelle Saint Blaise » à la société DELESTRE pour le lot 5 « Installation technique, électricité, chauffage » pour un montant de 40 004,00 € HT (quarante mille quatre euros hors taxes)

**POUVOIR**

Je soussigné(e)....., agissant en qualité  
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal<sup>1</sup>, donne pouvoir à  
.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal** du.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile